

# ACCUEIL DE LOISIRS sans hébergement

2025

Enfants et jeunes

3 - 17 ans



**Dix communes du Cœur de Flandre ont choisi de confier l'organisation des accueils de loisirs pour les enfants et les jeunes à Cœur de Flandre agglo.**

Nous avons souhaité conserver les accueils existants en mutualisant le service pour optimiser l'offre. Les accueils collectifs de mineurs, également appelés « centre aérés », sont organisés dans chaque commune.

**La Commission jeunesse de l'agglo a élaboré un projet éducatif qui sera la base de travail des équipes pédagogiques qualifiées.** Celui-ci sera décliné par la suite en projet pédagogique, puis en programme d'activités qui sera accessible dans les différents centres.

Si l'organisation définitive tiendra compte des effectifs inscrits dans chaque commune, c'est toujours l'intérêt des enfants et des jeunes qui sera privilégié, tant sur le plan éducatif que sur le plan de la sécurité physique et morale.

Pour des raisons d'équité, **les élus de Cœur de Flandre agglo ont adopté le principe de la tarification différenciée** sur la base des quotients familiaux de notre partenaire : la Caisse d'Allocations Familiales du Nord ou de la MSA qui participent financièrement à nos actions jeunesse.

Vous trouverez dans cette plaquette les dates et premiers éléments vous permettant d'en visager l'inscription de votre (vos) enfant(s) à l'aide des formulaires disponibles dans les mairies. Les élus et techniciens de Cœur de Flandre agglo en charge des questions de jeunesse sont à votre disposition pour tout complément.



## Organisation des centres

Horaires : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h00

Garderie : de 7h30 à 9h et de 17h00 et 18h30

Restauration possible sur place à la semaine de 12h à 13h30

Centres ouverts à tous les enfants habitants dans les communes concernées et aux extérieurs.

## Votre contact

Wilfried Tardieu - Responsable Service Jeunesse Piscines

Cœur de Flandre agglo

222 Bis rue de vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck

03 74 54 00 63 / wilfried.tardieu@ca-coeurdeflandre.fr

## Comment inscrire votre enfant ?

- Prenez connaissance des modalités de fonctionnement de l'accueil de loisirs.
- Retirez les dossiers d'inscription et les fiches sanitaires dans les différentes mairies et les remettre lors des séances d'inscription.
- Complétez l'ensemble des documents.
- Veillez à ne rien oublier et portez votre signature sur chacun d'eux pour que votre inscription soit prise en compte, les documents suivants doivent être impérativement remis, complétés et signés lors de la séance d'inscription.

## La fiche d'inscription

Indiquez vos renseignements personnels et ceux de votre enfant.  
Ne pas oublier d'inscrire votre numéro d'allocataire (CAF ou MSA).

## Fiche de liaison

Merci de compléter toutes les informations demandées, mêmes celles qui ne semblent pas utiles. Cette fiche devra obligatoirement être signée par le responsable légal de l'enfant et mise sous enveloppe cachetée.

## Votre règlement

- Par chèque à l'ordre du Trésor Public / Cœur de Flandre agglo
- En numéraire
- En chèques vacances ANCV

L'inscription sera considérée définitive lors de la remise du règlement dans sa totalité.

## Lors de l'inscription des enfants, il est demandé de vous présenter avec :

- Un justificatif de domicile pour les habitants des communes ou une attestation de scolarité pour les enfants scolarisés dans l'une des communes
- Une photocopie du carnet de vaccination de votre (vos) enfant(s)
- Une attestation de la CAF du quotient familial ou le dernier avis d'imposition

Tarifs : Tranches (Quotient Familial)	Semaine 5 jours	Semaine du 14 juillet	Garderies (séance à régler en fin de semaine)
T1 : Q1 < 600	12 €	10 €	0,50 €
T2 : 600 < QF < 900	22,50 €	18 €	0,75 €
T3 : 901 < QF < 1000	32 €	26 €	1,00 €
T3 : 1001 < QF < 1300	36 €	29 €	1,20 €
T4 : 1001 < QF < 1301	45 €	36 €	1,50 €
Extérieurs	45 €	36 €	1,50 €
Repas (à la semaine)	15 €	12 €	1,50 €

**Garderie :** Prix à la séance soit 2 pour les garderies du matin et du soir par jour.

**Le goûter :** est inclus dans ce tarif et sera servi à tous les enfants dans l'après-midi.

**Les tarifs :** proposés pour les accueils de loisirs sont des forfaits qui ne sont pas fractionnables si l'enfant ne suit pas la totalité de la prestation payée.

# Période 2025

## Dates et lieux

### Lieux

<b>BAVINCHOVE</b>	07 au 11 avril 07 au 25 juillet
<b>BLARINGHEM</b>	10 au 14 février 07 au 11 avril 20 au 24 Octobre
<b>BOËSEGHEM</b>	10 au 14 février 07 au 11 avril 07 au 25 juillet 20 au 24 octobre
<b>CAËSTRE</b>	10 au 14 février 07 au 11 avril 07 au 25 juillet 20 au 24 octobre
<b>EBBLINGHEM (LYNDE)</b>	07 au 25 juillet
<b>MORBECQUE</b>	10 au 14 février 07 au 11 avril 07 au 25 juillet 20 au 24 octobre
<b>REnescure</b>	10 au 14 février 07 au 11 avril 07 au 25 juillet 20 au 24 octobre
<b>SAINTE-MARIE-CAPPEL</b>	10 au 14 février 07 au 11 avril 07 au 25 juillet 20 au 24 octobre
<b>SERCUS</b>	07 au 25 juillet

## Dates limites des inscriptions

- Pour la période du **10/02 au 14/02** : **le jeudi 09 janvier à 8h30**
- Pour la période du **07/04 au 11/04** : **le mercredi 5 mars à 8h30**
- Pour la période du **07/07 au 25/07** : **le mercredi 4 juin à 8h30**
- Pour la période du **20/10 au 24/10** : **le mercredi 1 octobre à 8h30**